



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/02/07

### **OBJET**

**Prêt à usage - Aire de lavage collective à Aubord entre les EPCI de la Communauté de communes de Petite Camargue et de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole**

Séance du 19 février 2025  
Date de convocation : 13 février 2025  
Membres en exercice : 37  
26 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>e</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Leila AMROUT, 1<sup>er</sup> Membre délégué, Christian SOMMACAL 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Martine KUFFER, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Christophe TICHET et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Véronique VAUTRIN a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Christiane ESPUCHE
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
- Monsieur Bruno PASCAL a donné procuration à Annick CHOPARD
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Katy GUYOT

### **Absente excusée**

Isabelle PINON

### **Absente**

Carole CALBA

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

**RAPPORTEUR : Eric BERRUS****EXPOSE**

Dans le cadre d'un intérêt commun relevant de leurs compétences respectives, la Communauté de communes de Petite Camargue et la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole ont souhaité mettre en œuvre un projet de création d'une aire de lavage collective des pulvérisateurs agricoles servant au traitement phytosanitaire des cultures, sur la commune d'Aubord.

Cet ouvrage a été édifié dans un souci de préservation de la ressource en eau. L'aire ainsi créée pourra être utilisée par les agriculteurs situés sur les communes de deux EPCI : Aubord et Beauvoisin pour la Communauté de communes de Petite Camargue et Générac, Bernis et Milhaud pour Nîmes Métropole. Elle a vocation plus généralement à être utilisée par tout agriculteur intéressé installé sur le territoire de la communauté de communes de Petite Camargue ou sur celui de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Par la délibération N°2021/09/111 du 29 septembre 2021, le conseil de communauté de Petite Camargue a adopté une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une aire de lavage collective entre les deux EPCI concernés.

Par la délibération n°2021-07-075 du 13 décembre 2021, le Conseil communautaire de Nîmes Métropole a approuvé le principe de la participation de Nîmes Métropole au financement, avec la Communauté de communes de Petite Camargue, du projet de construction d'une aire de lavage collective, et la convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue et rendue exécutoire le 19 septembre 2022.

Par la délibération n°2024-03-016 du 21 mai 2024 du Conseil communautaire de Nîmes Métropole et par délibération N°2024/06/77 du 19 juin 2024 du conseil de communauté de Petite Camargue, il a été décidé de résilier la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de la remplacer pour l'avenir par une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction de l'ouvrage sur le fondement de l'article L2422-12 du code de la commande publique.

Par la délibération n°2024-83-001 du 13 mai 2024 du Bureau communautaire délibératif de Nîmes Métropole et par délibération N°2024/11/129 du 5 novembre 2024 du conseil de communauté de Petite Camargue, il a été décidé d'acquérir en indivision les parcelles de la commune d'Aubord visant à accueillir l'ouvrage.

Comme convenu dans l'acte d'indivision établie, l'ouvrage pourra être occupé, en privilégiant l'occupation de l'association d'utilisateurs dudit ouvrage, à savoir l'association régie par la loi de 1901 dite « Station de lavage et protection de la ressource en eau des collines des Costières » dont l'objet est de préserver la ressource en eau des collines des Costières par le recyclage des eaux usées provenant du nettoyage des matériels agricoles dans une station de lavage dont elle assure la gestion.

**PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code civil et notamment ses articles 1875 et suivants,

**Vu** le Plan d'action de la commune d'Aubord pour restaurer la qualité de la ressource en eau du captage du Rouvier exploité par la commune, notamment les mesures de « Suivi de la qualité de l'eau, de l'occupation des sols et des pratiques agricoles » visant à diminuer les pollutions ponctuelles, et l'action 1 « Accompagnement aux bonnes pratiques de pulvérisation » ;

**Vu** la compétence de la Communauté de communes en matière de lutte contre la pollution au titre de ses compétences facultatives hors GEMAPI ;

**Vu** l'axe « Préparer le territoire à la transition climatique » du Projet de territoire intercommunal, décliné au travers du Plan Climat Air Energie Territorial, et notamment son ambition 7 « Faire de la Petite Camargue un territoire pionnier en matière d'agriculture durable, respectueuse du sol, de l'air et favorisant la séquestration carbone » - Action 17 « Accompagner l'agriculture durable » ;

**Vu** l'engagement de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole à accompagner et soutenir financièrement ce projet, constituant ainsi sa propriété dans ce projet ;

**Vu** l'accord écrit de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole en date du 16 janvier 2025 quant à la désignation de l'association d'utilisateurs « Station de lavage et protection de la ressource en eau des collines des Costières » comme occupant de l'aire de lavage ;

**Vu** l'avis de la commission « GEMAPI » en date du 22 janvier 2025 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire en date du 4 février 2025 ;

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- D'APPROUVER les termes du prêt à usage ci-annexé à conclure entre l'association régie par la loi de 1901 dite « Station de lavage et protection de la ressource en eau des collines des Costières » et la Communauté de communes de Petite Camargue ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son/sa représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025



ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_07-DE

